

Image not found or type unknown



Indemnisation des victimes suite au Covid et soins alternatifs...

Par **Successor**, le 14/12/2023 à 15:14

Bonjour,

Y-a-t-il recours pour les victimes des injections pharmaceutiques Covid?

Et ou?

Egalement pourquoi la securite sociale ne rembourse-t-elle plus les soins plus naturels tels qu'homeopathie, plantes, massages etc... hors du domaine de la pharmaceutique...

Choix? Ou abus de pouvoir?

Merci pour votre reponse et que faire pour pouvoir choisir ce qui conviendrait mieux.

Par **youris**, le 14/12/2023 à 17:50

bonjour,

par injections pharceutiques COVID, je suppose que vous parles des vaccins.

il y a eu des victimes du COVID, je n'ai jamais entendu parler de personnes victimes des vaccins anti-covid, sauf si bien sur vous avez des preuves de la nocivité de ces vaccins.

la sécurité sociale rembourse les traitement médicaux efficaces, elle peut rembourser des actes de masseurs-kinésithérapeutes, la sécurité sociale a cessé de rembourser les médicaments homéopathiques en 2021 car la Haute Autorité de Santé (HAS) avait conclu, à l'absence d'efficacité avérée des médicaments homéopathiques.

vous devez chercher des mutuelles qui remboursent les traitements que vous mentionnez.

salutations

Par **Successor**, le 15/12/2023 à 05:22

Merci,

Pouvez-vous me mentionner quelques noms de mutuelles.

Si je comprends bien l'homeopathie ne seraient plus inclus.

La Kinesithérapie, et Chiropracteurs?

A bientôt.

Merci.

Par **Cousinnestor**, le 15/12/2023 à 07:23

Hello !

Successor ce forum est un forum juridique. Pour orienter votre recherche d'une complémentaire santé il sera évidemment plus pertinent de consulter des associations de consommateurs typiquement. Certaines proposent des comparatifs assez pratiques où on peut plus ou moins pointer les garanties qu'on veut privilégier.

C'est ainsi que personnellement dans ce domaine j'ai su que choisir... 😊

A+

Par **Successor**, le 16/12/2023 à 13:51

Merci beaucoup CousinNestor,

(Nestor de Tintin?)

Oui je m'excuse j'ai bien compris que ce site est exclusivement orienté (accent) juridiquement.

Toutefois, ne connaissant pas les différentes complémentaires santé, ou mutuelles, ni associations de consommateur, c'est la raison pour laquelle j'avais posé (accent) la question.

Si vous pouvez m'orienter un peu plus spécifiquement sur certaines d'entre elles, ce serait

bienvenu. Autrement, je tacherai de lancer une recherche... un peu dans le noir...

En tout cas merci, votre reponse est bienvenue.

Bonne fetes de fin d'annee.